

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Jean-Luc HUDRY
Affiché le :	Séance du Jeudi 17 décembre 2015	

Personnes excusées/absentes :

EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
 LA BRETENIERE : M. Joseph ROY – Représenté par son suppléant M. Jean-Pierre VOUAUX ;
 ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
 RANS : M. Stéphane MONTRELAY – Donne POUVOIR à M. Luc BEJEAN ;
 ROUFFANGE : M. Didier TISSOT – Représenté par son suppléant M. Johan MUNIER ;
 SERRE LES MOULIERES : M. Claude TERON ;
 VITREUX : M. Alain GOMOT – Représenté par son suppléant M. Marc GENTY.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 17 DECEMBRE 2015 à 20h30 à la salle des fêtes du Temps Libre à OUGNEY sous la présidence de M. Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance a débuté à 20h32 et a été levée à 23h45.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

L'ASCOMADE est intervenue pour présenter l'appel à projets en partenariat avec la Région Franche-Comté et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en anticipant la nouvelle réglementation. Elle précise que d'ici le 1^{er} janvier 2017, les collectivités n'auront plus l'autorisation d'utiliser des produits phytosanitaires. Elle informe le Conseil Communautaire que l'ASCOMADE accompagne techniquement les collectivités dans la transition vers des méthodes alternatives et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse leur apporte une aide financière à hauteur de 80 %.

Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire que Jura Nord souhaite s'engager dans la démarche et informe les communes membres de Jura Nord, qu'elles peuvent, si elles le souhaitent, s'engager avec Jura Nord dans la démarche. Il précise que Jura Nord souhaite donc acheter une désherbeuse et indique qu'il a assisté à une table ronde à la COP21 où il en est ressorti que cette démarche ne coûtait pas plus cher aux collectivités mais nécessitait une autre organisation au sein de leurs services techniques.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, ajoute que le but est de sensibiliser les collectivités qu'elles soient petites ou grandes et qu'il est plus judicieux de s'engager à plusieurs (intercommunalités + communes) que chacun dans son coin.

Monsieur Gilbert LAVRY, SALIGNEY, indique qu'il est maire d'une commune de 180 habitants et qu'il n'a pas besoin de cette démarche.

Monsieur Pierre ROUX, GENDREY, ajoute qu'il rejoint le maire de Saligney et que sa commune est déjà dans la démarche.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, indique aussi que sa commune est dans la démarche depuis 2 ans.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, précise que dans 2 ans les collectivités ne pourront plus utiliser les produits phytosanitaires. Pour les communes étant dans la démarche, c'est bien et pour celles qui n'y sont pas encore et qui le souhaiteraient, elles peuvent se joindre dans la démarche avec la Communauté de Communes Jura Nord.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS, TAXENNE, explique que sa commune est dans la démarche depuis 2 ans et demande si les « bons élèves » pourraient avoir une rémunération car ces communes-là montrent l'exemple.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, ajoute qu'une étude a été faite sur les doulognes et que celle-ci démontre que les terrains agricoles sont composés de pesticides. Quand est-il des agriculteurs ?

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, indique qu'il faut sensibiliser auprès des habitants.

Monsieur Pierre ROUX, GENDREY, demande si Jura Nord va faire une étude ?

Monsieur Grégoire DURAND, Vice-président, indique que pour l'instant ce n'est juste qu'une présentation.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique que les particuliers doivent être sensibilisés.

L'ASCOMADE indique qu'en 2017, il n'y aura plus de vente de produits phytosanitaires et indique qu'aucune rémunération ne sera versée aux collectivités qui rentrent dans la démarche. Elle ajoute que ces collectivités peuvent avoir le LABEL NATIONAL.

Monsieur le Président indique que Jura Nord va demander le cahier des charges pour l'étude et présentera à nouveau ce dossier au prochain Conseil Communautaire.

Madame Christine MAUFFREY, FRAISANS, se demande si les collectivités n'ont pas meilleur temps de créer des emplois plutôt que d'acheter du matériel. Est-ce que les postes en question seraient subventionnés ?

L'ASCOMADE indique que la subvention n'est versée que pour l'achat de matériel.

a) Installation du nouveau Conseil

Après l'appel nominal, le Président déclare installer dans leurs fonctions les conseillers communautaires suivants :

COMMUNES	ELUS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COURTEFONTAINE	ARNOULD Jean-Noël	AUBERTIN Bernard
DAMPIERRE	DURANT Grégoire	
	FERRAND Christophe	
	PAILLARD Josette	
	BERNARD Joss	
ETREPIGNEY	PEREZ Didier	CHENU Laurent
EVANS	HUDRY Jean-Luc	
	BOUVERESSE Hervé	
FRAISANS	GIROD Christian	
	HENGY Sébastien	
	VERMOT-DESROCHES Martine	
	MAUFFREY Christine	
GENDREY	ROUX Pierre	ROUSSET Sylvain
LA BARRE	GIMBERT Philippe	FUMEZ Christian
LA BRETENIERE	ROY Joseph	VOUAUX Jean-Pierre
LE PETIT MERCEY	MARTIN Rémy	LOCATELLI Fabrice
LOUVATANGE	FASSETNET Gérome	GILBERT Annick
MONTEPLAIN	BEJEAN Luc	BLAVOT Nelly
ORCHAMPS	RICHARD Christian	
	RAMEL Jessica	
	JEUNET Denis	
OUGNEY	GRANDGUILLAUME Philippe	DESMOUSSEAUX Anthony
OUR	MOREL Jean-Claude	LEFEVRE Jacques
PAGNEY	GANET Michel	PASDELOUP Agnès
PLUMONT	GREMEAUX Michel	FERNOUX-COUTENET Nicole
RANCHOT	MONTIGNON Eric	PAUL Didier
RANS	MONTRELAY Stéphane	MORLIER Jean-Louis
ROMAIN	RUDE Nathalie	GRUET Robert
ROUFFANGE	TISSOT Didier	MUNIER Johan
SALANS	SMAGGHE Philippe	
	DREZET Stéphanie	
SALIGNEY	LAVRY Gilbert	THEODIERE Sonia
SERMANGE	BENESSIANO Michel	VUILLEMENOT Claude
SERRE-LES-MOULIERES	TERON Claude	GRUET Eliane
TAXENNE	DUVERNOIS Ludovic	ALLEMAND Claude
VITREUX	GOMOT Alain	GENTY Marc
CC JURA NORD	9 705	36

b) Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2015 et désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Frédéric BREGAND comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 septembre 2015.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

1. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a) Schéma Départemental Coopération Intercommunal (SDCI) : extension de périmètre de la Communauté de Communes

Monsieur Gérome FASSETNET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Pour l'instant, un projet de schéma a été proposé mais celui-ci peut changer au vue des articles dans La Presse et des délibérations prises par les communes.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, précise qu'il manque d'éléments sur les 7 communes éventuelles qui intégreraient Jura Nord (projets,...).

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Nord Ouest Jura est dissoute au 31/12/2016 donc il n'y a pas de projets. Il ajoute que le point positif est que cette Communauté de Communes a quasiment les mêmes compétences que Jura Nord. Nord Ouest Jura est donc la collectivité voisine de Jura Nord et les quelques communes qui viendraient à Jura Nord pourrait renforcer la partie du territoire « Vallée de l'Ognon ». Monsieur le Président précise également que Jura Nord pourrait rester avec son périmètre actuel mais souhaite « ouvrir ses portes » aux Communautés de Communes qui doivent être dissoutes. Il indique également que Nord Ouest Jura a de grosses difficultés financières mais que celles-ci seront régularisées au 31/12/2016 en répartissant la dette sur chaque commune.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b) Poste animateur TEPOS

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, demande si ce poste est limité dans le temps ?

Monsieur le Président précise 3 ans.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, demande combien ça va coûter à la Communauté de Communes.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, Chargé de développement, indique que dans la convention, il est indiqué :

- qu'une aide financière aux dépenses internes de personnel liée au programme d'action (forfait annuel par ETP, maximum de 24 000 euros/an pour 1 ETP) ;
- qu'une aide financière la première année au petit équipement et travaux d'aménagement liée à la création d'un poste de chargé de mission, plafonnée à 15 000 € maximum ;
- qu'une aide financière aux dépenses externes de communication et de formation liée au programme d'action, plafonnée à 20 000 euros maximum par an.

Monsieur le Président indique que tous les projets qui sont présentés en Conseil Communautaire ne sont pas nouveaux. Une première enveloppe TEPCV va servir pour le gymnase et une deuxième enveloppe pour la chaufferie bois. Concernant le Département, une 1^{ère} enveloppe est destinée au collège, ensuite pour la chaufferie bois ou les déplacements doux.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique que pour l'aménagement du collège, il ne faudra pas oublier d'intégrer l'aménagement devant le collège.

Monsieur le Président ajoute que pour la méthanisation, + 10 % grâce au TEPCV soit quasi 900 000 € d'aide. Il ajoute que l'agent TEPOS recruté s'occupera de la baisse des consommations d'énergie, des déplacements doux, de l'énergie verte,...).

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, précise que le poste TEPOS est sur le grade d'attaché territorial à temps complet donc le montant brut annuel est supérieur à l'aide de l'ADEME et tient à préciser que ça coûte à la collectivité.

A la majorité absolue (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un emploi non permanent à temps complet de chargé de mission « animateur TEPOS » à raison de 35 heures hebdomadaires ;**
- **accepte de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;**
- **autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à cette affaire ;**
- **inscrit au budget les crédits correspondants.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

c) Relance du Plan Climat Air Energie Territorial : présentation

Madame Inès AMIOT-MAIRE, chargé de mission au Pays Dolois, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

d) Projet de territoire / TEPOS : CPIE accompagnement du territoire dans la transition énergétique

Monsieur Gérome FASSENET, Président, informe sur ce dossier le Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve :

- **le projet proposé par le CPIE de la Bresse du Jura,**
- **la participation financière de la Communauté de Communes Jura Nord à hauteur de 1 500 €.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

2. ECONOMIE

a) FPIC – COMMUNE DE PETIT-MERCEY

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, et après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement à la commune de PETIT MERCEY, soit au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne dépasse pas 80 % des travaux).

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

3. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

- a) Mise en place d'une convention de mise à disposition du gymnase Maurice Grand de Fraisans
- b) Règlement intérieur du gymnase

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, présente ces dossiers au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, précise que le club de Volley est non affilié et qu'il profite du gymnase quand le club LAGAF l'occupe.

A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve cette convention type de mise à disposition gratuite ;**
- **autorise le Président à signer les conventions à intervenir pendant la durée de son mandat.**

Pour : 33

Contre : 1

Abstention : 0

A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **adopte le règlement intérieur du gymnase Maurice Grand,**
- **autorise le Président à signer ledit règlement intérieur.**

Pour : 33

Contre : 1

Abstention : 0

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, précise qu'il y a un problème de réservation internet au niveau du gymnase. Il informe qu'un nouveau site internet va être mis en ligne avec un accès sécurisé pour les élus.

- c) Etat d'avancement des opérations : requalification de l'école de musique et de danse à Orchamps, rénovation du gymnase Maurice Grand à Fraisans

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ces dossiers au Conseil Communautaire.

Ecole de musique et de danse à Orchamps

Monsieur le Président précise que Jura Nord est en attente d'un bail emphytéotique ou éventuellement d'une vente à l'Euro symbolique.

Rénovation du gymnase

1 million d'€ de travaux pour gymnase.

Voir pour agrandir le devant du gymnase pour rangement et voir pour une partie chaufferie.

Voir pour des panneaux photovoltaïques.

Dans un premier temps, chauffage gaz.

Pôle éducatif de Gendrey

Monsieur le Président indique que le mémoire de réponse a été déposé au Tribunal Administratif de Besançon le 16 novembre dernier.

Projet de chaufferie bois : 2^{ème} enveloppe TEPCV.

Le projet va être relancé.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, demande si le projet sera le même ?

Monsieur le Président indique qu'il serait similaire. Il précise que pour avoir un maximum d'aide et éviter le concours, il faudra procéder en deux étapes : d'abord, la construction de l'école et ensuite requalifier l'ancienne école en ALSH.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de l'état d'avancement de ces dossiers.

4. COMMUNICATION CULTURE ET ASSOCIATIONS

a) Candidature Ecran Mobile plein air 2016

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise qu'une seule candidature a été transmise à Jura Nord : la commune de SERMANGE. Il rappelle que lors du Conseil Communautaire de décembre, un appel à candidatures aux communes a été fait (si possible une commune qui se situe au Nord de Gendrey).

Madame Jessica RAMEL, ORCHAMPS, demande si c'est une obligation que ce soit une commune au Nord de Gendrey ?

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, précise que c'est mieux car les communes du Nord de Gendrey sont loin de la salle des Forges par rapport aux autres communes.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, tient à préciser à la commune de Sermange que s'il y a un droit d'entrée, la recette ira à URFOL et non à la commune.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

5. ENFANCE JEUNESSE

a) Tarifs cantines

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président rappelle qu'en Commission, il a été proposé de reporter les 0,94 € sur les familles. Au vu de la loi NOTRe et des compétences que la Communauté de Communes doit reprendre, il est judicieux de rester prudent et d'augmenter les tarifs périscolaires de 0,94 €.

Il informe le Conseil Communautaire que le collège procède à des travaux de leur cantine et que pendant 6 mois, les repas seront livrés de la cuisine de Lons à plus de 5 €.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, ajoute que les tarifs périscolaires sont les mêmes que ceux votés en juin avec 0,94 € en plus pour le tarif du midi.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte les tarifs périscolaires à

partir du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Tarifs de base périscolaire Janvier 2016

Revenus €	Tarif matin	Tarif midi + repas	Tarif soir	Tarif mercredi 13:30 17:00	Tarif mercredi + repas 11:30 17:00
4500	2,30 €	6,60 €	2,90 €	4,73 €	11,33 €
4000	2,25 €	6.50 €	2,80 €	4,55 €	11,05 €
3500	2,20 €	6.10 €	2,40 €	3,85 €	9,95 €
3000	2,00 €	5.90 €	2,20 €	3,50 €	9,40 €
2500	1,90 €	5.70 €	2,00 €	3,15 €	8,85 €
2000	1,55 €	5.45 €	1,75 €	2,71 €	8,16 €
1500	1,50 €	5.40 €	1,70 €	2,63 €	8,03 €
1000	1,30 €	5.20 €	1,50 €	2,28 €	7,48 €
500	1,20 €	5.10 €	1,40 €	2,10 €	2,34 €

Tarifs avec dégressivité

(en fonction du nombre d'enfants de la même famille présents ensemble dans l'accueil)

Revenus €	Tarif mercredi + repas dégressivité			Tarif mercredi après midi dégressivité		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
4500	11,33 €	Tarif 1 enfant	Tarif 1 enfant	4,73 €	Tarif 1 enfant	Tarif 1 enfant
4000	11,05 €			4,55 €		
3500	9,95 €			3,85 €		
3000	9,40 €			3,50 €		
2500	8,85 €			3,15 €		
2000	8,16 €	- 0,30€	- 0,80€	2,71 €	- 0,30€	- 0,80€
1500	8,03 €			2,63 €		
1000	7,48 €			2,28 €		
500	2,34€			2,10 €		

6. FINANCES

- Adoption du rapport final de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Validation de la méthode de calcul des attributions de compensation définitives

Monsieur Gérome FASSETNET, Président, présente ces dossiers au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que le cabinet KOPFLER avait évalué à plus de 900 000 € mais pour réduire cette somme, la CLECT a décidé d'augmenter la durée d'amortissement à 50 ans : la somme est donc après augmentation de la durée d'amortissement à 700 000 €.

Il précise qu'il y a deux options : soit au coût réel ou soit au coût scolaire c'est-à-dire coût identique sur le territoire. La CLECT a décidé de proposer un coût identique sur le territoire.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, indique qu'il a plusieurs remarques à faire sur le rapport final.

Tout d'abord, il souhaite faire une mise au point sur le cas particulier de la commune d'ETREPIGNEY concernant l'emprunt. En effet, l'intitulé de l'emprunt est la rénovation de la salle des associations mais celui-ci a bien été utilisé pour rénover une des salles de classe de l'école. Cet emprunt a été intitulé ainsi pour obtenir la subvention.

La CLECT a décidé de ne pas reprendre cet emprunt. Il indique qu'il n'est pas d'accord avec cette décision et demande à ce que cet emprunt soit repris.

Ensuite, par rapport à la méthode de calcul (page 18 du rapport final) concernant l'investissement. Il précise que le coût du m² du dernier devis qui a été pris en compte (2 500 €/m²) n'est pas juste et estime que le coût est sur-évalué. Il précise qu'il s'est renseigné et qu'il a trouvé pour les petits bâtiments (coût estimé 750 € à 1 200 €) et pour les grands bâtiments (coût estimé 1 100 € à 1 500 €).

Ensuite, concernant les régularisations des attributions de compensation de septembre à décembre 2014 : certains SIVOS ont effectivement fait un budget jusqu'à septembre mais d'autres (notamment SIVOS de Gendrey ou d'Etrepigny) ont fait un budget jusqu'à décembre. Pourquoi, toutes les communes devraient payer cette régularisation alors que certaines ont déjà payées ?

Enfin, concernant le cabinet KOPFLER, il estime que ce cabinet n'est pas sérieux car dans le rapport final, il est indiqué à l'unanimité des communes alors qu'en réalité ce n'est pas vrai.

Monsieur le Président apporte quelques précisions concernant les remarques. Concernant l'emprunt de la commune d'Etrepigny, la CLECT a débattu et a décidé de ne pas l'intégrer. Concernant la méthode de calcul, il a été difficile pour la CLECT de se décider. La CLECT a trouvé une solution : se rapprocher le plus de la réalité en décidant d'un coût identique au territoire. Concernant les régularisations de septembre à décembre 2014, la CLECT a également décidé de régulariser les attributions de compensation de septembre à décembre 2014. Il précise que dans la CLECT, il y avait des représentants du SIVOS de Chaux et d'Etrepigny et que ceux-ci n'ont pas fait d'objections à ces régularisations.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, indique qu'une convention est à signer entre les communes concernées et la Communauté de Communes pour la régularisation de septembre à décembre 2014 donc si la commune ne veut pas signer cette convention et donc ne veut pas payer, cet argent sera perdu pour la Communauté de Communes.

Monsieur Gérome FASSET, Président, précise que la CLECT s'est prononcée et chaque commune doit également se prononcer.

Monsieur Philippe SMAGGHE, SALANS, indique que les communes (SIVOS) qui n'ont pas prévu de budget entre septembre 2014 et décembre 2014 le savent bien et peuvent donc régulariser les attributions de compensation. Concernant le rapport final, il indique qu'il comporte des inexactitudes et qu'il est délicat de le voter.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique que si le SIVOS de Gendrey et Etrepigny ont déjà payé, elles doivent être remboursées. Il leur conseille de se rapprocher de la Trésorerie.

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, demande où en est le dossier du Pôle éducatif de la Vallée de l'Ognon avant de voter les 70 € par habitant ?

Monsieur le Président informe le Conseil que pour l'école de Vitreux, 40 % de DETR et une enveloppe de 500 000 € TEPCV. Ce projet concerne 3 communes et peut-être une ou deux de plus avec l'extension du périmètre. Des financements sont déjà prévus.

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, souhaite entendre qu'il y aura un groupe scolaire à Vitreux ?

Monsieur le Président indique qu'un groupe scolaire sera fait dans la Vallée de l'Ognon.

RAPPORT FINAL

A la majorité absolue (4 CONTRE 7 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 23 novembre 2015 concernant l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « scolaire », annexé à la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 7

METHODE DE CALCUL

A la majorité absolue (5 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **retient l'option D, dite « révision libre », soit 70 € par habitant ;**
- **adopte les attributions de compensation définitives, en annexe de la présente, en conformité avec les propositions du rapport final de la CLECT ;**
- **autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 29
Contre : 5
Abstention : 0

c) Décision modificative n° 4 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, demande à quoi correspond la somme de 10 000 € ?

Monsieur Gérome FASSET, Président, répond que cette somme correspond à l'aménagement des locaux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 4.

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

BUDGET PRINCIPAL M14
Année 2015
Décision modificative n°4

Section FONCTIONNEMENT								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Ser-vices	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
011	6226	Honoraires		GEN		3 000,00 €		assistance juridique
011	6232	Fêtes et cérémonies		COM		3 500,00 €		20 ans CCJN
011	6232	Fêtes et cérémonies		GEN		2 000,00 €		augmentation charges
011	6251	Voyages et déplacements		GEN		- 1 900,00 €		compte à compte
011	62875	Aux communes membres du GFP		SCO	SCOETREP	1 709,79 €		charges antérieures des SIVOS
011	62875	Aux communes membres du GFP		SCO	PRIMEVANS	89 569,52 €		charges antérieures des SIVOS
011	62875	Aux communes membres du GFP		SCO	SCOETREP	4 772,45 €		charges antérieures des SIVOS
011	62875	Aux communes membres du GFP		SCO	PRIMFRAIS	28 522,68 €		charges antérieures des SIVOS
011	62875	Aux communes membres du GFP		SCO	MATFRAIS	28 522,68 €		charges antérieures des SIVOS
011	62878	A d'autres organismes		SCO	SCORANCHOT	4 526,81 €		charges antérieures des SIVOS
011	62878	A d'autres organismes		SCO	MATFRAIS	819,50 €		charges antérieures des SIVOS
011	62878	A d'autres organismes		SCO	SCOORCH	589,93 €		charges antérieures des SIVOS
011	62878	A d'autres organismes		CULT	ORCHAMPS2	3 000,00 €		sous-évaluation fluides ETAPES
012	64118	Autres indemnités		BAT		700,00 €		augmentation charges de personnel
012	64118	Autres indemnités		SCO		6 000,00 €		augmentation charges de personnel
012	64111	Autres indemnités		ENVIRT		- 4 000,00 €		compte à compte
012	64118	Autres indemnités		GEN		6 600,00 €		compte à compte
012	64131	Rémunérations		BAT		8 700,00 €		augmentation charges de personnel
012	6453	Colisations aux caisses de retraite		SCO		6 400,00 €		augmentation charges de personnel
012	6455	Colisations pour assurance du personnel		SCO		6 500,00 €		régularisation assurance 2014
65	6542	Créances éteintes		ENVIRT		3 800,00 €		suivant délibérations antérieures
67	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		SCO		500,00 €		frais transfert SIVOS
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		SCO	SCORANCHOT	8 089,17 €		régularisation titres SIVOS
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		SCO	PRIMFRAIS	7 967,86 €		régularisation titres SIVOS
014	73921	Attributions de compensation		GEN		- 395 815,23 €		régularisation AC définitifs 2015
002	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		SCO			183 059,19 €	intégration des résultats des SIVOS
70	70632	A caractère de loisirs		EJE			- 6 500,00 €	diminution facturation famille
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		EJE			- 25 000,00 €	diminution facturation famille
70	70875	Par les communes membres du GFP		SCO	PRIMEVANS		84 149,19 €	remboursement charges antérieures Si-VOS
70	70875	Par les communes membres du GFP		SCO	MATFRAIS		20 723,31 €	remboursement charges antérieures Si-VOS
70	70875	Par les communes membres du GFP		SCO	PRIMFRAIS		20 723,31 €	remboursement charges antérieures Si-VOS
023	023	Virement à la section d'investissement				64 831,36 €		
73	7321	Attribution de compensation		SCO			- 532 742,31 €	régularisation AC définitifs 2015
73	7321	Attribution de compensation		GEN			313 284,93 €	régularisation AC définitifs 2015
73	7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		GEN			- 78 958,00 €	suivant délibérations antérieures
73	7328	Autres reversements de fiscalité		GEN			236 266,64 €	régularisation AC définitifs 2014
TOTAL FONCTIONNEMENT						- 111 113,48 €	215 006,26 €	

Section INVESTISSEMENT									
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Ser- vices	site	Dépenses	Recettes	Commentaires	
16	168741	Communes membres du GFP		EJE	RANS	1 500,00 €		régularisation 2014	
20	2031	Frais d'études	GYMN2	BAT	GYM	200 000,00 €		MO restructuration gymnase	
20	2051	Concessions et droits similaires		GEN	JN DAMPIER	2 200,00 €		logiciel courrier	
21	21312	Bâtiments scolaires		SCO		- 5 200,00 €		compte à compte	
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		BAT		3 000,00 €		station de peinture et équipements bâtiments ALSH	
21	2182	Matériel de transport		BAT		11 500,00 €		véhicule nouvel agent	
21	2182	Matériel de transport		EJE	EJE	- 18 000,00 €		compte à compte	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		BAT		5 000,00 €		équipement agent "TEPOS"	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	PIA/JN EXTE	ECO		500,00 €		aménagement zone activité	
21	2188	Autres immobilisations corporelles		ECO	ATELIERS RELAIS	2 500,00 €		aménagement zone activité	
21	2188	Autres immobilisations corporelles		GEN		1 500,00 €		sono mobile	
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SO		26 000,00 €		désherbeur mécanique	
23	2313	Constructions		SCO	SCORANCHOT	3 000,00 €		compte à compte	
23	2313	Constructions		SCO	SCODAMP	2 200,00 €		compte à compte	
23	2313	Constructions		BAT	ORCHAMPS	10 000,00 €		réfection cantine ALSH Orchamps	
23	2313	Constructions		BAT	JN DAMPIER	10 000,00 €		aménagement locaux "TEPOS"	
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement re- porté		SCO			- 19 131,36 €	intégration des résultats des SIVOS	
021	021	Virement de la section de fonctionnement					64 831,36 €		
13	1328	Autres	GYMN2	BAT			200 000,00 €	subvention TEPCV	
13	1328	Autres		BAT	JN DAMPIER		10 000,00 €	subvention aménagement locaux agent "TEPOS"	
TOTAL INVESTISSEMENT						255 700,00 €	255 700,00 €		

d) Décision modificative n° 5 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 5.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRINCIPAL M14

Année 2015

Décision modificative n°5 - ECRITURES D'ORDRES BUDGETAIRES

Section INVESTISSEMENT							Commentaires
N° Compte	Libellé du compte	Opéra- tion	Services	site	Dépenses	Recettes	
2031	Frais d'études		BAT		30 617,60 €		Régul comptes Forges
1321	Etat et établissements nationaux		BAT		337 265,12 €		Régul comptes Forges
10222	FCTVA		BAT		115 773,64 €		Régul comptes Forges
45822	Forges		BAT			453 038,76 €	Régul comptes Forges
45812	forges		BAT			30 617,60 €	Régul comptes Forges
45811	Vestiaires		BAT		18 329,24 €		Régul comptes Vestiaires
10222	FCTVA		BAT		4 028,79 €		Régul comptes Vestiaires
45821	Vestiaires		BAT			4 028,79 €	Régul comptes Vestiaires
2313	Constructions		BAT			18 329,24 €	Régul comptes Vestiaires
TOTAL INVESTISSEMENT					506 014,39 €	506 014,39 €	

7. RESSOURCES HUMAINES

- a) Mise en place d'une convention simplifiée de formation dans le cadre du DIFP

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **adopte cette convention type simplifiée de formation dans le cadre du DIFP ;**
- **autorise le Président à signer ladite convention à chaque fois qu'il est nécessaire pour la durée de son mandat.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

8. AFFAIRES GENERALES

- a) Désignation d'un représentant au SICTOM suite à une démission

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fait application de l'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Sébastien HENGY en tant que délégué titulaire au sein du Comité syndical du SICTOM de Dole.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire sur quelques dossiers.

Au niveau des futurs investissements qui pourront prétendre à des subventions l'année 2016 et qui ont été validés par la Préfecture.

- Requalification de l'école de musique et de danse à Orchamps : 40 % de DETR,
- Elaboration du projet de territoire : 12 540 €,
- PLUi : 42 % de DETR (soit 117 000 €),
- Aménagement des liaisons douces Rans-Ranchot : 12 911 €.

Au niveau du projet de méthanisation, ça avance bien.

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, demande où en est le haut débit ?

Monsieur le Président répond que 6 départements Bourgogne-Franche-Comté ont créé une SPL. Le financeur est l'Etat. Le projet retenu est d'un montant de 17 millions d'€. Le département du Jura a mis une somme dans son budget pour abonder ce projet. La Région devra se prononcer et la Communauté de Communes aussi. Le coût serait de 10 €/habitant pour le développement du haut débit.

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, demande si une réunion peut être programmée à Pagny pour expliquer aux habitants le devenir de ce haut débit.

Monsieur le Président répond que oui et que Monsieur DAUBIGNEY peut intervenir pour expliquer.

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, ajoute qu'un Conseil Communautaire peut être fait à Pagny !

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, demande si le Nord du Jura est prioritaire ?

Monsieur le Président répond que oui et rappelle que 17 millions d'€ sont financés par l'Etat, 54 millions d'€ par les circonscriptions du Jura et la Région et la Communauté de Communes aussi.

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, demande si les déplacements doux sont toujours de la compétence de la Communauté de Communes ?

Monsieur le Président indique que oui et que le poste d'animateur TEPOS sera missionné pour ce dossier.

Monsieur Michel GANET, PAGNEY, indique que la Vallée de l'Ognon est candidate pour une liaison douce (Ougney-Pagney-Vitreux).

Monsieur Philippe SMAGGHE, SALANS, précise qu'une réunion a eu lieu en février où la problématique d'un état des lieux des cheminements doux devait être fait. Il insiste qu'il aimerait que ce dossier aille plus loin.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, informe d'un avenant à la convention avec le RAM.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique que ça prouve que la crèche de Fraisans est sur-chargée et qu'il faut trouver des solutions.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, indique que pour l'instant 5 stagiaires qui travaillent sur le dossier d'une éventuelle future crèche.

Monsieur Christian GIROD, FRAISANS, indique qu'il a reçu une note de sécurité pour la neige et demande si c'est Jura Nord qui fournit le sel ?
Il précise également qu'il est contre le déneigement de la totalité de la cour de l'école.

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service « Enfance-Jeunesse » et « Affaires scolaires », informe que Jura Nord a émis le souhait de salage de la totalité de la cour car les enseignants et les responsables ALSH ont signalé qu'il y avait eu des accidents les années précédentes.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, précise qu'il serait bien qu'une réunion soit programmée entre Jura Nord et les communes concernées pour échanger sur les conditions de la mutualisation pour le déneigement.

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président, précise qu'une réunion peut être faite mais qu'il avait été évoqué d'intégrer le déneigement dans la mutualisation.

Monsieur Christian RICHARD, ORCHAMPS, précise qu'il faut intégrer également les charges de personnel dans la convention.

Le Président lève la séance à 23h45.

Jean-Luc HUDRY,
Vice-président délégué aux bâtiments et service technique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Hudry', with a stylized flourish at the end.

Le Président,
Gérome FASSET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Fasset', with a large, sweeping loop at the end.